

L'Écho des Échos - Sept 2018

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES DE LA BERNERIE-EN-RETZ

ANIMATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

La Fédération des associations Berneriennes organise le **Forum des associations de 14 h à 18 h à la Salle Omnisports Guy Pressensé, le samedi 1er septembre.**

Ce sera l'occasion de découvrir la richesse du tissu associatif, de La Bernerie-en-Retz. Près de 40 associations seront présentes.

En espérant que cette visite sera suivie pour vous et votre famille de l'adhésion à une activité artistique, culturelle ou sportive.

Les responsables des associations seront honorés de vous recevoir à leur stand et de vous présenter ce qui deviendra peut-être votre loisir.

Pour information, chaque association est invitée à monter son stand le vendredi 31 août de 14 h à 17 h.

Renseignements :
fedebernerie@aol.com
<http://fedeassobernerie.perso.sfr.fr>

SPECTACLES ENFANTS

Cette année, dans le cadre des «Grandes Marées», les enfants de l'École René Guy Cadou sont invités au spectacle : «Voyage au centre de la mer», organisé par la Mairie, le vendredi 7 septembre à 10 h 00.

Nous invitons les enfants à s'habiller sur le thème de la mer.

LES GRANDES MARÉES

Lors du week-end du 8 et 9 septembre, de nombreuses activités et animations vous seront proposées : initiations à la pêche, découvertes de parcs ostréicoles, balades, concerts, activités sportives, jeux ...

Programme : page suivante

CONCOURS DE BELOTE

L'UNC organise son concours annuel de belote, le samedi 15 septembre. Rendez-vous à 14 h 00 à la Salle des Fêtes Olivier Hureau.

NETTOYER LA PLANETE

L'objectif de WORLD CLEANUP DAY «**Nettoyer la planète en 1 jour**» est de fédérer autour d'un projet, afin de générer une prise de conscience globale sur la problématique des déchets sauvages.

L'Association Hironnelle qui œuvre sur le Pays de Retz depuis 1995 et la municipalité se sont tout naturellement associées à cette manifestation.

En pratique :

Rendez-vous à la Salle Bellevue **le samedi 15 septembre à 14 h 00** pour visionner un film et pour ensuite aller nettoyer les plages et les squares de la commune.

Une verre de l'amitié vous sera offert à 17 h00 après la pesée des déchets.

VIDE GRENIERS

L'association AVENIR TENNIS de La Bernerie organise le dimanche 16 septembre, un vide greniers, au **Square Thibaud**, toute la journée.

Contact : M. LEROUX au 06 63 16 23 67 ou par courriel à lerouxgerard@free.fr

RETZRO DAY

Rassemblement vintage, dans le centre bourg de La Bernerie, organisé par l'association des commerçants et artisans de la commune, le dimanche 30 septembre, de 10 h 00 à 18 h 00.

Concerts gratuits «Rockabilly» avec Hot Slap, Steeve and The Ghosts Trio, Crazy Martin and The Fabulous Trio.

Lors de cette journée, vous pourrez y admirer des véhicules US et Anciens, aller à la rencontre de coiffeuses Pin-Up et chiner aux stands de Disques.

Renseignements au 06 88 55 43 71.
Restauration sur place.

LES GRANDES MARÉES

15ÈME ÉDITION DES GRANDES MARÉES

**Samedi 8 et
dimanche 9 septembre
Au Plan d'eau**

Depuis 2004, Les Grandes Marées animent la commune de La Bernerie-en-Retz au moment des grands coefficients de septembre. Né de l'ambition et du désir d'élus de mettre à l'honneur leur commune, cette manifestation a su conquérir les Berneriers et les amoureux de cette petite cité de la Côte de Jade.

Cet événement est une occasion privilégiée de découvrir ou de redécouvrir autrement ce village côtier et d'apprécier son patrimoine naturel, culturel et humain. Pendant ce week-end, La Bernerie revêt ses habits de « Grandes marées » !

Tout au long du week-end, des animations permettent aux visiteurs de partir à la découverte de La Bernerie : promenades en petit train pour apprécier La Bernerie côté campagne, randonnées pédestres sur les chemins côtiers, balades commentées, exposition, etc.

La pêche à pied, qui fait la renommée de La Bernerie, est mise à l'honneur avec l'initiation à l'art de la pêche à pied et les visites des parcs à huîtres. Une occasion unique de partager cette passion bernérienne, d'apprécier la magie de l'estran et de s'associer à la préservation de ce lieu magique et si fragile.

L'association des pêcheurs à pied tiendra un stand lors du marché du vendredi matin ainsi que sous les Halles le samedi après-midi. Ils seront accompagnés des ambassadeurs du littoral qui vous expliquera tout la richesse de la mer.

Comme tous les ans et tout au long du week-end, des balades en petit train vous seront proposées de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 ; ainsi qu'une exposition à la Maison Magrès sur « Les écluses à poissons ».

En matinée, vous pourrez aller à l'initiation à la pêche à pied le samedi et le dimanche à la visite des parcs à huîtres ou vice versa ou bien participer à une balade sur les sentiers.

Samedi de 14 h à 18 h sous les Halles, vous pourrez vous amuser en compagnie de l'association « La Sauce

ludique » avec ces jeux de société et de construction et des jeux en bois de l'association « Roule Ta Bille ».

Vous pourrez à 15 h 00 participer au défilé des pêcheurs à vélo ou les encourager lors de leur trajet. Puis à 16 h 30 participer au relais Kayak/Paddle, ouvert aux enfants et aux adultes (inscription à l'école de voile).

Ensuite, si le temps nous le permet, cette année l'événement se posera autour du Plan d'eau de La Bernerie, le lieu idéal pour des moments familiaux et conviviaux.

Le samedi soir aura lieu le concert des « OUTSIDE DUO », ce duo Celtique guitare, violon et voix à l'originalité décapante enflammera la scène de son énergie survoltée.

Le dimanche matin aura lieu la traditionnelle messe en plein air. Ensuite vous pourrez vous restaurer avec les crêpes, galettes et/ou huîtres, accompagné du groupe de pirate « LES KIKAS » qui joueront et chanteront pour vous. A 15 h 00, à l'aire de mouillage vous pourrez assister à des démonstrations de chiens de sauvetage avec l'ATNLA. Puis pour finir ce week-end, au moment du goûter, le groupe « A VIRER » originaire de Plougastel viendra animer en chanson ce temps convivial, afin de nous entraîner dans une croisière musicale alliant bonne humeur et convivialité.

En cas de mauvais temps les animations musicales, les activités jeux et restauration seront transférées sous les Halles.



LES GRANDES MARÉES

PROGRAMME

Vendredi 7 septembre

9 h 00 - 12 h 00 : Marché traditionnel.

Stand de l'association des «Pêcheurs à pied de la Côte de Jade» devant le bureau de tourisme.

10 h 00 : Spectacle « Voyage au centre de la mer » proposé par la Compagnie Paroles en l'Air pour les enfants de l'école René Guy Cadou à la Salle des Fêtes - Olivier Hureau.

Samedi 8 septembre

09 h 30 : Initiation à la pêche à pied (*RDV devant l'école de voile et n'oubliez pas vos bottes !*)

09 h 30 : Visite des parcs à huîtres (*RDV à 9h aux halles et n'oubliez pas vos bottes !*).

10 h 00 - 18 h 00 : Balade commentée en petit train

10 h 00 : Départ des Halles, pour la Marche du Festival en musique avec «Les Marcheurs de l'Amitié». Vous pouvez vous habiller/déguiser sur le thème de la mer car les accompagnateurs le seront. (*RDV aux Halles*)

14 h 00 à 18 h 00 : Activités pour tous : jeux de sociétés, jeux de constructions, jeux en bois et Pop Pop.

Stand des «Pêcheurs à pied de la Côte de Jade» ainsi que des Ambassadeurs du littoral.

15 h 00 : Défilé des pêcheurs à vélo.

Tout le monde peut y participer avec son vélo et ces habits de marins/pêcheurs. (*Rdv à la Salles des Fêtes Olivier HUREAU*)

AU PLAN D'EAU :

16 h 30 : Relais Kayak/paddle – *Ouvert aux enfants et adultes - Inscription dès aujourd'hui à l'école de voile*

19 h 00 : Ouverture de la restauration (galettes, crêpes, huîtres...)

20 h 30 : Concert du groupe « OUTSIDE DUO » Duo Celtique guitare, violon et voix à l'originalité décapante enflammera la scène de son énergie survoltée.

Dimanche 9 septembre

10 h 00 : Balade commentée avec « La Huppe du Paradou », sur les sentiers de La Bernerie. (*RDV aux Halles*)

10 h 00 : Visite des parcs à huîtres (*RDV à 9h30 aux halles et n'oubliez pas vos bottes !*).

10 h 00 - 18 h 00 : Balade commentée en petit train

10 h 15 : Initiation à la pêche à pied (*RDV devant l'école de voile et n'oubliez pas vos bottes !*)

10 h 30 : Messe du Festival, au Square Sainte Anne.

12 h 00 : Pique-nique géant au Plan d'eau : emmenez votre panier ou/et vous pourrez vous restaurer aux différents stands : bar, huîtres, galettes, crêpes.

12 h 30 à 14 h 30 :

Concert avec les pirates « LES KIKAS ».

15 h 00 : Démonstrations de chiens de sauvetage avec l'ATNLA, à l'aire de mouillage.

16 h 00 – 17 h 30 : Chants marins avec le groupe breton « A VIRER ».

Originaire de Plougastel viendra animer en chanson ce temps convivial afin de nous entraîner dans une croisière musicale alliant bonne humeur et convivialité.

Exposition à la Maison Magrès :

10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30 (le dimanche 17 h 00) : Exposition sur « Les écluses à poisson » de l'association RPND.

Vous pourrez découvrir tout au long de l'exposition grâce aux supports vidéos les histoires des écluses. De Plantive à la Boutinardière il a été recensé plus de 70 écluses à poissons. Les écluses traditionnelles du Pays de Retz sont constituées en «V inversé» avec deux ailes de pierre et d'un bouton.

Petit train :

Visite commentée de la commune avec le petit train de 10 h 00 à 18 h 00, samedi et dimanche. Deux circuits vous seront proposés.

Samedi : départ des Halles

Dimanche : départ de la rue de la Mer.

HORAIRES DES MARÉES

Samedi 8 septembre :

Coef 93 - Basse mers à 10 h 31

Coef 85 - Haute mers à 16 h 49

Dimanche 9 septembre

Coef 105 - Basse mers à 11 h 23

Coef 99 - Haute mers à 17 h 25

ANIMATIONS A VENIR

LES OISEAUX DES JARDINS

Avec le soutien de la municipalité, l'association nature à tire-d'aile organise une opération « Les oiseaux des jardins » à La Bernerie-en-Retz.

Un programme d'informations, d'animations et d'échanges accompagne les participants durant les 6 mois englobant l'hiver 2018 et le printemps 2019.

Au programme : réunions, projection-conférences, diaporamas, films et documentations.

Les reconnaître

Qui n'a jamais eu un doute sur l'identification d'un oiseau dans son jardin ?

Le plaisir que nous offre le va-et-vient des oiseaux qui s'invitent à nos mangeoires prend une autre dimension lorsque l'on peut mettre un nom sur chaque individu.

Les attirer

Si la biodiversité, le calme et la sécurité sont des atouts majeurs pour attirer les oiseaux, quelques aménagements supplémentaires permettent d'augmenter sensiblement la fréquentation des lieux (mangeoires, abreuvoirs, nichoirs, etc.)

Les compter

Dans un jardin, un parc, une cour d'école, sur un balcon, depuis une fenêtre, ou simplement depuis un endroit offrant une vue sur un lieu de nature, les observations et le comptage deviennent possibles.

Les aider

Respecter les oiseaux, c'est déjà les aider et leur donner l'envie de rester. Face aux déséquilibres, des actions de compensation sont les bienvenues. Quelques précautions et règles s'imposent pour éviter les accidents.

Ce programme s'adresse à toutes les personnes qui accueillent ou désirent accueillir les oiseaux des jardins, ou, tout simplement, souhaitent mieux les connaître.

Participation gratuite.

Les détails du programme sont disponibles à l'inscription

Inscription – programme détaillé – renseignements auprès de nature à tire-d'aile au 06 69 46 09 39

Courriel : natureatiredaile@bbox.fr

Site : www.natureatiredaile.fr

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

SOIRÉE CABARET organisée au profit de la Ligue contre le cancer le dimanche 7 octobre à 15 h 00 à la Salle des Fêtes (ouverture des portes à 14 h 30)

Au programme :

Les Balladins... Nantais

Chansons françaises, variétés internationales et même chansons bretonnes !

« Les Balladins... Nantais » est un groupe d'amoureux de la chanson et de la vie. À travers différents décors et costumes, ils explorent un large répertoire qui va des années 1950 aux années 1980 : chansons françaises ou variétés internationales et même des chansons bretonnes ! L'important est qu'ils réalisent un spectacle aussi savoureux que les biscuits du même nom « B...N ».

Tarifs : 9 € tarif unique/entrée

Spectacle assis

Durée du spectacle : 2 h 30 avec un entracte (sur place vente de gâteaux et boissons)

Billetterie :

- La Bernerie-en-Retz :

Office du tourisme - 3 Boulevard Chaussée du Pays-de-Retz, Coup'Tif - 9 rue Georges Clémenceau, L'Embellie - 13 rue Jean Duplessis et L'Océanic - 4 rue Jean Duplessis.

- Pornic : Office du tourisme - Place de la gare

- Les Moutiers-en-Retz : Office du tourisme - 14 Place de l'Église Madame

Le 28 septembre de 9 h- 12 h et de 14 h 30-19 h 15 à Saint-Michel-Chef-Chef au Super U - Route de la Plaine

Le 29 septembre de 9 h- 19 h 30 à Arthon-en-Retz au Super U - Z.A Zone du Butai

Informations :

Mme DUPUY au 06 95 64 68 45 ou

Mme PASQUETTE au 06 64 84 43 35

ANIMATIONS A VENIR

SPECTACLE DE MAGIE

Samedi 27 et dimanche 28 octobre
Salle des Fêtes Olivier HUREAU
Grand spectacle de magie
avec Philippe BONNEMAN

Déjà venu en 2017, Philippe BONNEMANN, Maître Magicien Illusionniste d'expérience, véritable show man, reconnu par la profession, artiste complet à l'indéniable charisme, reviens à La Bernerie, pour vous proposer de nouveaux numéros de magie.

Ce magicien entre en scène comme un ouragan. Son humour dévastateur, ses tours de magie délirants enthousiasment le public, même les plus récalcitrants. Accompagné de sa charmante partenaire EMMA-NUELLE, ils forment un duo fusionnel, efficace, drôle et étonnant... ou détonnant !

Ils nous transportent dans leurs univers très moderne où s'enchaînent des numéros spectaculaires très éclectiques. Chaque tableau de leur spectacle est souligné par des effets lumineux et sonores pertinents, servis par une technique à la pointe des dernières innovations.

Un savoureux mélange de grandes illusions, de manipulations inouïes, de mentalisme, de close-up, entremêlés de tours visuels très poétiques, laissant une place pour la participation de certains spectateurs sur scène toujours avec beaucoup d'élégance, de sympathie.

Un show rempli de nouveautés et de surprises, dans la lignée des spectacles de magie les plus aboutis, le tout à 200 à l'heure. Un cocktail 100 % explosif pour un spectacle rythmé, drôle et plein de punch. Les numéros s'enchaînent avec humour, et quel que soit notre âge, on ressort de ce spectacle comblé et heureux !
Un spectacle unique en France adapté aux adultes comme aux enfants.

A ne pas manquer ! A partir de 5 ans

Informations en Mairie au 02 40 82 73 53

Billetterie ouverte à partir du 1er octobre en Mairie
auprès du service animation.

Tarifs :

Adulte : 15€

Enfant de moins de 12 ans : 5€

MARCHÉ DE NOËL

Le Marché de Noël de la Bernerie-en-Retz aura lieu le samedi 15 et dimanche 16 décembre, sous les Halles.

Une trentaine d'exposants de la gastronomie et de l'artisanat vous accueilleront sur leur stand.

Toute la journée, vous pourrez profiter du bar avec chocolat et vin chaud ..., des marrons grillés, des bonbons et des crêpes.

Samedi 15 décembre **10 h 00 – 18 h 30**

10 h 30 : Arrivée du Père Noël en calèche.

10 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 – 18 h 30 :

Animation pour les enfants : maquillage et sculpture de ballon mais aussi balade en calèche.

11 h à 12 h 30 - 14 h 30 à 15 h 30 - 16 h 30 à 17 h 30

Atelier photo avec le Père Noël.

11 h 30 - 15 h 30 et à 17 h 30 :

«Les DéDés».

Tout droit sortis d'une histoire pour enfants, ces personnages avec leur drôle de bouille forcent le sourire. Déjà venus en 2016 pour vous faire rigoler et vous faire des câlins, ils ont décidé de revenir vous voir.

18 h 00 : Surprise étincelante du Père Noël sur la Grande Plage.

Dimanche 16 décembre **10 h 00 – 18 h 30**

10 h 30 : Arrivée du Père Noël en calèche.

10 h 30 – 12 h 30 et 14 h 30 à 18 h 00 :

Animation pour les enfants maquillage et sculpture de ballon mais aussi balade en calèche.

11 h à 12 h 30 - 14 h 30 à 15 h 30 - 16 h 30 à 17 h 30

Atelier photo avec le Père Noël.

14 h 00 : Séance cinéma «PADDINGTON 2» (offert par l'ACAB pour les enfants de l'école RGC).

15 h 30 : Déambulation des «Marcheurs de Rêves»

17 h 30 : Déambulation des «Marcheurs de Rêves» et leur lâché de Rêves. Les «Marcheurs de Rêves» vous présenteront un spectacle pour faire éclore les rêves des petits comme des grands. Un spectacle interactif où se mêlent poésie et imaginaire de toute beauté. Dans un cocon de douceur, ces êtres magnifiques vous emporteront dans leur pèlerinage de l'imaginaire.

ASSOCIATIONS

CINÉMA JEANNE D'ARC

Cinéma Jeanne d'Arc - 15 rue de la Mer
Courriel : association.cinemajeannedarc@sfr.fr
Tel. : 02 40 64 60 93 (répondeur)

Les résumés des films sont disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-labernerie.fr

Vendredi 31 Dimanche 02	20 h 30	Le monde est à toi
Samedi 1er	20 h 30	Mission impossible 6
Week-end GM	20 h 30	Pas de séance
Vendredi 14 20 h 30	En équilibre sur l'eau <i>Le navigateur Yvan Bourgon dédicacera son livre et présentera son film - Invitations à retirer à l'école de voile</i>	
Samedi 15 Dimanche 16	20 h 30	Les vieux fourneaux
Mardi 18	15 h 00	«Un après-midi au cinéma» - 4€ Mes frères
Vendredi 21	20 h 30	Le Poulain (Sortie nationale)
Samedi 22	20 h 30	En eaux troubles
Dimanche 23	20 h 30	Alpha
Vendredi 28 Dimanche 30	20 h 30	Photo de famille
Samedi 29	20 h 30	De chaque instant

BIBLIOTHEQUE

SÉLECTION DU MOIS

« Filles de la mer » de Mary Lynn BRACHT

Il est parfois plus difficile de respirer en dehors de l'eau que dans les profondeurs des vastes océans...

Sur l'île de Jeju, au sud de la Corée, Hana et sa petite sœur Emi appartiennent à la communauté haenyeo, au sein de laquelle ce sont les femmes qui font vivre leur famille en pêchant en apnée.

Un jour, alors qu'Hana est en mer, elle aperçoit un soldat japonais sur la plage qui se dirige vers Emi. Aux deux filles on a maintes fois répété de ne jamais se retrouver seules avec un soldat.

Craignant pour sa sœur, Hana rejoint le rivage aussi vite qu'elle le peut et se laisse enlever à sa place. Elle

devient alors, comme des milliers d'autres Coréennes, une femme de réconfort en Mandchourie.

Ainsi commence l'histoire de deux sœurs violemment séparées.

Alternant entre le récit d'Hana en 1943 et celui d'Emi en 2011, Filles de la mer se lit au rythme des vagues et dévoile un pan sombre et bouleversant de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Asie.

Au fil du récit, par la grâce de leurs liens indéfectibles, les deux héroïnes nous ramènent vers la lumière, où l'espoir triomphe des horreurs de la guerre.

« Un premier roman bouleversant »

PERMANENCES :

Mardi - mercredi - vendredi et samedi de 10 h à 12 h

PROGRAMME DES MARCHEURS

Marche du mardi :

- Marche classique : 6/8 km - Contact Mme Baizeau au 06 72 13 13 48

- Marche touristique : 5/9 km (1 h/1 h 30) s'adressant aux personnes rencontrant des difficultés ou souhaitant un rythme de marche proche de la promenade. Contact M. Faburel au 06 76 51 03 04

Marche du vendredi :

10/12 km - Contact M. Crépin au 06 27 59 33 71

Programme	MARDI 14 h 00	VENDREDI 14 h 00
Les circuits peuvent être annulés ou changés suivant les conditions météo	4 La Bernerie	7 St Lumine de Coutais - 3€
	11 Machecoul 3€	14 Saint Viaud 3€
	18 La Plaine sur Mer - 2€	21 Nantes Rando à la journée - RDV à la Gare à 8 h 15
	25 Champtoceaux 8€ Rando pique-nique à la journée, départ 9 h 00	28 La Bernerie

RDV à la Salle des Fêtes à 13 h 45

ASSOCIATIONS

ALDC - COURS DE DANSE

L'association ALDC créée en 1994 propose des cours de danse dispensés par les Maestros Pierredurock et Gisèle Petit à la **Salle Bellevue**.

Mardi à 19 h 45 pour le Rock, la salsa et le Cha cha cha, à 20 h 45 pour le mixtango, la valse et le paso doble.

Mercredi à 19 h 45 pour le Tango Argentin, à 20 h 45 pour des entraînements dirigés ou libres et à 21 h 45 pour les mises à niveaux. Préparation spectacle et chorégraphie. Pratique dirigée

Toute l'année : cours réguliers, stages, cours particuliers. Possibilité de formation d'animateurs de cours de danse.

PROFESSEURS DIPLOMES (FFPMD)

Programmes structurés et bien rôdés permettant une progression rapide. Cours intergénérationnels dans le cadre loisirs, sport santé, le tout dans une ambiance ludique, sérieuse, et conviviale. (certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents)

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS à La Bernerie, l'Association ALDC est réputée pour favoriser le lien entre les résidents au travers de ses activités...

www.pierredurock.net - aldc.bureau@gmail.com

Pour plus d'efficacité, un numéro unique 06 69 57 55 18

L'Association ne répond pas aux demandes de renseignements par courriel ne comportant pas de numéro pour contact téléphonique.

DEBUT DES COURS : mardi 18 et mercredi 19 septembre entre 19h 45 et 20h 30 à la Salle Bellevue.

1er cours gratuit. Les inscriptions pour la saison se font sur place ces jours-là.

BISTROT MÉMOIRE

«Un mardi sur deux, entre 15 h 00 et 16 h 30, Au bar-restaurant « Le Château», Place du château à Pornic : L'équipe du Bistrot Mémoire propose aux personnes vivant avec des troubles de la mémoire et à leurs proches un moment convivial d'échanges et de détente.

Voici les dates et les thèmes des futures séances :

Mardi 4 Septembre : Ne pas rester seul face aux difficultés : échanges d'idées pour vous aider à créer et maintenir un réseau social.

Mardi 18 Septembre : Que se passe-t-il dans le cerveau de quelqu'un qui souffre de la maladie d'Alzhei-

mer ?

Mardi 2 Octobre : « Le chant pour adoucir les maux » : Le chant une capacité préservée aux multiples vertus.

Mardi 16 Octobre : Communiquer et préserver la relation au-delà des difficultés de langage.

Mardi 30 Octobre : « Les comportements qui nous troublent » : conseils et échanges pour y faire face.

N'hésitez pas à venir partager ce moment d'échanges ou à en parler à des personnes qui pourraient être intéressées. Les séances sont gratuites, seules les consommations sont à la charge des participants.

Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter : Mme Marion CLENET (marionclenet.abse@orange.fr) ou M. Pierre MARTIN (02.40.21.30.15)

UNC

L'Association des Anciens Combattants de La Bernerie en Retz informe et invite tous les camarades étant présents en Algérie de 1962 à 1964 à nous contacter.

Un droit vous est enfin attribué à la Carte du Combattant ainsi qu'à la retraite (65€ /mois) dans le cadre du projet de loi de finances 2019.

Un formulaire sera à remplir que nous enverrons à l'UNC Départementale où à l'ONAC.

L'Union Nationale des Anciens Combattants, pionnière dans ce combat, se réjouit qu'une injustice ayant duré aussi longtemps soit enfin réparée.

Ainsi, nous souhaitons vivement votre bienvenue dans l'Association UNC de La Bernerie-en-Retz. Notre devoir est de vous accueillir.

Contacts :

Roland Métriau, Président - 6, rue de la Noue Fleurie La Bernerie-en-Retz au 02 40 82 71 38

Maurice Rabrais, Secrétaire - 1, rue des Sternes La Bernerie-en-Retz au 02 51 74 62 55 ou bien au courriel : maurice.rabrais@cegetel.net

DOSSIERS DES SUBVENTIONS

Les dossiers de demande de subvention seront disponibles à l'accueil et sur le site internet de la Mairie, à compter du 01 septembre 2018.

Ils seront à rendre impérativement pour le lundi 1er octobre 2018.

Les demandes adressées en Mairie au delà de cette date ne seront pas étudiées.

INFORMATIONS MAIRIE

OPÉRATION DE RÉHABILITATION DU CIMETIÈRE

Les habitants de BERNERIE-EN-RETZ le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait légitimement le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne peut se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années...

Pour comprendre la procédure qui a été mise en place, il y a maintenant plus de 3 ans, il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (c'est à dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles. Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (sauf en cas de péril constaté).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles. Aussi, la solution consiste pour les communes à mettre en place et mener à terme la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2223-4, L2223-17 et 18 ; R2223-12 et suivants).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par deux procès-verbaux, espacés d'une période de 3 ans, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés et ont cessé d'être entretenus. Au terme, la commune peut alors reprendre les terrains. Durant tout le déroulement de la procédure, les listes d'emplacements concernés sont consultables en Mairie, en Préfecture et Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

Ainsi, durant toute la durée de la procédure et jusqu'à son terme, chaque famille peut intervenir pour remettre la sépulture en bon état d'entretien afin d'arrêter automatiquement la procédure, sans aucune autre formalité.

Bien entendu, les travaux à effectuer peuvent être un nettoyage approfondi ou une réelle réparation de nature à redonner durablement un aspect soigné à la sépulture ; un simple fleurissement à la Toussaint sur un monument en état délabré, ne saurait être considéré comme un acte d'entretien suffisant.

L'équipe municipale est donc bien consciente qu'une action dans le cimetière est indispensable mais, par la même, cette action doit respecter scrupuleusement la législation en vigueur et se dérouler dans la plus grande transparence et la plus grande neutralité.

C'est pourquoi, afin de garantir l'impartialité et la nécessaire précision juridique des différentes actions, la municipalité est assistée par un cabinet spécialisé en matière de réhabilitation de cimetières : le Groupe ELA-BOR « Cimetières de France ».

Aussi, la procédure arrivant dans sa phase finale, même si nous avons eu l'occasion durant ces trois dernières années de revenir sur ce sujet pour vous tenir informés, nous souhaitons que l'ensemble des habitants continue de participer activement à cette mission en diffusant ces informations auprès de proches ou de familles ayant déménagé, de façon à ce que tous les ayants-droit concernés qui le souhaitent puissent encore prendre leurs dispositions.

C'est à notre avis un élément humain fondamental pour la réussite et l'efficacité de cette opération, et pour que nous puissions retrouver, dans un avenir proche, un cimetière à l'aspect agréable et décent, à la hauteur du respect dû aux défunts et de la valeur patrimoniale et historique de ce site pour notre commune.

INFORMATIONS MAIRIE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

Charlotte LEON née le 17/05/2018 à Saint-Nazaire
Léana RIGAUD née le 28/06/2018 à Saint-Nazaire
Raphaël RENAUD né le 13/08/2018 à Saint-Nazaire

MARIAGE

Eric RABOISSON et Isabelle BUCQUOY
Yannick DUCLEUX et Cécile JOUBIOUX
Hugo CHANSON et Audrey LHÉRITEAU
Maxime LEBEBT et Mélanie COURTINAT
Jérôme FRIOU et Maud MORIN
Olivier LANDRIN et Delphine GADET
Pierre CLERFOND et Chantal LACROIX
Anthony DA COSTA et Marion BARRY
Kévin FRANCHETEAU et Tracy CHAPLAIS

DÉCÈS

Christian MOHR, 74 ans, décédé le 14/05/2018 à La Bernerie-en-Retz
Carlo CREMONA, 78 ans, décédé le 27/05/2018 à Pornic
Lucienne TAURELLE veuve NORMAND, 93 ans, décédée le 02/06/2018 à Pornic
Marie LANGLOIS veuve ROUSTEAU, 90 ans, décédée le 02/06/2018 à Pornic
Claude LEHUEN, 91 ans décédé le 13/06/2018 à Paimboeuf
Roger CORBÉ, 82 ans, décédé le 21/06/2018 à La Bernerie-en-Retz
Marguerite TEILLET veuve DOUCET, 95 ans, décédée le 26/06/2018 à La Bernerie-en-Retz
Eliane CLOSIER veuve CHARRRIER, 92 ans, décédée le 29/06/2018 à La Bernerie-en-Retz
Alain LESCUYER, 64 ans, décédé le 29/06/2018 à Nantes
Jacques ROMBOUT, 86 ans, décédé le 13/07/2018 à Nantes
Pascal SETOUT, 47 ans, décédé le 18/07/2018 à La Bernerie-en-Retz
Yvette BROCHARD veuve CHAUVIN, 91 ans, décédée le 03/08/2018 à La Bernerie-en-Retz
Jeanne BILLOT veuve HAMON, 92 ans, décédée le 07/08/2018 à La Bernerie-en-Retz
Jean-Paul MAAS, 71 ans, décédé le 07/08/2018 à Nantes
Jacqueline DANIEL veuve GAIGNEUR, 89 ans, décédée le 07/08/2018 à Saint-Nazaire
Nicole GUILLARD épouse BAUDY, 78 ans, décédée le 08/08/2018 à La Bernerie-en-Retz

BULLETIN DE LA VIE ASSOCIATIVES

La mairie diffuse un bulletin d'information vie associative dans lequel vous pourrez retrouver les activités sur chaque association développant ses activités sur La Bernerie : activité, horaires et lieu, personnes à contacter. Ce numéro spécial sera distribué le samedi 1er septembre lors du forum des associations. Il sera ensuite mis à disposition à l'Office de Tourisme et en Mairie.

Ne figureront sur ce document que les associations qui ont exprimé le souhait d'y paraître.

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE, C'EST IMPORTANT

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant.

Ils se présentent à la Mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents. A cette occasion, la mairie vous remet une attestation de recensement.

ATTENTION :

Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.

Seul le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. (Dossier auto-école, inscription au Baccalauréat et aux examens des diplômes professionnels CAP, BEP, BAC pro..., volontariat sapeur-pompier, concours des fonctions publiques, recrutements dans les forces armées et de la Gendarmerie, ...)

Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté à 17 ans 3 mois environ, et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

« Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales. »

LA GARANTIE JEUNES

C'est pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans :

- Ni en emploi, ni en étude, ni en formation
- Motivés et volontaires pour accéder à l'Emploi

C'est pour quoi ?

Devenir autonome socialement et professionnellement :

- En multipliant les expériences dans le monde du Travail (stages, recherche active d'emplois, ...)
- En développant sa culture professionnelle (connaître les métiers et les entreprises qui recrutent)
- En devenant acteur de ses démarches tout en s'affirmant comme un professionnel

Comment ?

- Un engagement réciproque entre le jeune et la mission locale, pour un suivi personnalisé pendant un an par 2 conseillères dédiées, Gaëlle DESRAYAUD et Stéphanie THERET
- Un accompagnement collectif et intensif des bénéficiaires
- Un suivi de son parcours dans l'emploi pour sécuriser la collaboration jeune-entreprise
- Une allocation

Où ?

- A Machecoul
- A St Brévin les Pins

Les + pour les jeunes ?

- La garantie d'une 1ère expérience professionnelle (stage, emploi, ...)
- Un accompagnement dans un parcours dynamique
- Un appui financier en contrepartie du respect des engagements.
- La possibilité de créer et d'alimenter un réseau professionnel

Site utile :

www.gouvernement.fr/action/la-garantie-jeunes

AAH 2018

Augmentation 2018 – 2019

L'AAH (Allocation aux adultes handicapés) a été revalorisée le 1er avril 2018. Le montant de l'AAH 2018 pour une personne seule sans ressource, est fixé à 810,89 euros.

Cette hausse est la première d'une série d'augmentations devant intervenir dans les prochains mois. Le

gouvernement compte en effet augmenter sensiblement l'AAH pour porter le montant de l'allocation à 900 euros. Le calendrier de cette future hausse a été communiqué à la suite du comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017. L'augmentation de l'AAH aura lieu en deux phases :

dans un premier temps, l'AAH passera à 860 euros à compter du 1er novembre 2018 ;

dans un second temps, l'AAH sera portée à 900 euros à partir du 1er novembre 2019.

AEEH 2018

Le montant de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) est fixé à 131,81 euros depuis le 1er avril 2018. A ce montant peuvent s'ajouter un complément ainsi qu'une majoration pour parent isolé définis en fonction de la catégorie de handicap.

LA MISSION LOCALE

Les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée entre l'État, les régions et les autres collectivités territoriales.

Elles ont une double fonction :

- 1) Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes
- 2) Mettre en oeuvre les politiques publiques, développer et animer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion

Et s'appuient sur 4 grands principes :

- 1) Un accueil des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
- 2) Une intervention sur le champ professionnel et social
- 3) Un accompagnement global et personnalisé
- 4) Une relation avec le jeune basée sur le volontariat

Mission Locale du Pays de Retz :

4, Rue Alexandre Riou – 44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME – Tél : 02 40 02 38 45

Courriel : contact@mlpaysretz.com

Site : www.mlpaysretz.com

RAPPEL : INFOS MAIRIE

CONSIGNES DE TRI

PLUS DE QUESTION À SE POSER !

Depuis le 1er janvier 2018, tous les habitants de Pornic Agglo Pays de Retz peuvent déposer dans le bac à couvercle jaune ou sacs jaunes tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Attention ! Les emballages en verre sont toujours à déposer dans les colonnes à verre. Les papiers sont également à déposer dans les colonnes à papiers.

Pour vous aider :

- 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

« Pour connaître l'emplacement des Points tri et les jours de collecte, rendez-vous sur le site : www.trionsensemble.fr »

DÉCHÈTERIE DES MERLES

Horaires en haute saison du 01/04 au 31/10 :

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Batteries / Bois / Bouteilles en plastiques / Cartons / Cartouches encre / Déblais - gravats / Déchets diffus spécifique (DDS) / Déchets verts / DEEE / Encombrants / Huiles de fritures / Huiles de vidange / Journaux - revues / Lampes / Métaux / Mobilier / Piles accumulateurs / Radiographies / Textiles chaussures / Verres.

LES DÉCHETS INTERDITS :

Les ordures ménagères / Les produits explosifs, inflammables ou radioactifs / Les cadavres d'animaux / Les produits toxiques dangereux, corrosif ou instable / Les pneus / Les bouteilles de gaz.

Tous les apports de déchets des particuliers sont gratuits pour les habitants du territoire.

Pour le dépôt de l'amiante liée, s'inscrire impérativement au Service Environnement de Pornic Agglo Pays de Retz : www.pornicagglo.fr

CARTES GRISES, CNI, PASSEPORTS ET PERMIS DE CONDUIRE

Démarches en ligne !

Il n'y a plus d'accueil physique aux guichets de votre mairie ou de la préfecture de la Loire-Atlantique et des sous-préfectures de Saint-Nazaire et de Chateaubriant-Ancenis pour les démarches liées aux cartes grises, aux cartes nationales d'identité, aux passeports et aux permis de conduire.

Chaque usager doit faire ses démarches en ligne. Avantages : une simplification administrative et un gain de temps puisque les démarches peuvent être faites 24h/24 et 7j/7.

Contact : www.loire-atlantique.gouv.fr

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE :

Si vous n'avez pas d'accès à internet ou si vous avez besoin d'aide pour réaliser vos démarches en ligne, des points d'accès au numérique sont à votre disposition. Des agents d'accueil ou des volontaires du service civique pourront vous guider :

- à la préfecture de Nantes :

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 15 h 30.
Adresse : 6 quai Ceineray – 44 035 Nantes.

- à la sous-préfecture de Saint-Nazaire :

Ouverture le lundi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15.
Adresse : 1 rue Vincent Auriol – 44 616 Saint-Nazaire.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8 h 30 à 12 h 15
15 h 00 à 17 h 30

Mercredi
8 h 30 à 12 h 15

Samedi
9 h 30 à 12 h 00
(seulement pour l'État Civil)



Site internet : www.mairie-labernerie.fr
Facebook : Mairie de La Bernerie-en-Retz

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Commune de La Bernerie, Rue Paul Fort pour une extension, accordé le 22/05/2018
HERVE- LANOË, 11 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 13/07/2018

Commune de La Bernerie, Rue Paul Fort pour une rénovation + extension du multi-accueil, accordé le 17/07/2018

BORGEAIS, 10 chemin du Ruaud pour une construction neuve, accordé le 01/06/2018

LOPEZ, 38 rue Jean-Baptiste Charcot lot 64 - ZAC de la Rogère pour une construction neuve, accordé le 08/06/2018

LANGLAIS, 36 quater rue de la Sennetière pour une construction neuve, accordé le 29/05/2018

PERIS, 5 rue Jean-Baptiste Charcot pour une construction neuve, accordé le 08/06/2018

JAHANNEAU, 15 rue Alsace Lorraine pour un garage et rangement, accordé le 22/06/2018

Commune de La Bernerie, 35 rue René Guy Cadou pour une démolition+construction d'un hangar, accordé le 13/07/2018

GABORIT-BAGLIN, 10 rue Florence Arthaud pour une construction neuve, accordé le 01/06/2018

SCI TUREK BORN - M. BORN, 31 bis route de Bourgneuf pour une construction neuve, accordé le 12/06/2018

MARQUIS, 18 rue Jean-Baptiste Charcot pour une construction neuve, accordé le 22/06/2018

MANDIN FLEURY, 1 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 20/07/2018

«RAULT-DE LA CHAPELLE, 10 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 20/07/2018

ROSSIGNOL, 4 imp des Guitounes pour une piscine couverte, accordé le 26/06/2018

ARION, 21 rue Florence Arthaud pour une construction neuve, accordé le 26/06/2018

CHARPENTIER, 10 ter rue de la Ville pour une construction neuve, accordé le 28/06/2018

LIAIGRE, 5 imp de la Picoile pour une construction neuve, accordé le 10/07/2018

SARAZIN-VACUTA SARAZIN, 15 rue des Vès pour une construction neuve, accordé le 13/07/2018

GUY, 7 rue de l'Amiral Gervais pour une extension accordé le 03/08/2018

NICOLAS, 99 rue des Moutier pour un garage, accordé le 13/07/2018

ALLARD/HUPEL-ALLARD, 8 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 20/07/2018

DAVID , 3 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 20/07/2018

ROBIN, 7 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 24/07/2018

BODSON- LALLIER, 13 rue des Hermelles pour une construction neuve, accordé le 03/08/2018

DÉCLARATION PRÉALABLE

VIDEAU, 8 av des Loisirs pour un abri de jardin accordée le 19/06/2018

PANTALÉON 5 rue des Salines pour un abri de jardin, accordée le 31/07/2018

SAUDRAY, 31 rue des Carrés pour une modification de façade, accordée le 19/06/2018

GAHON, 4 rue Alsace Lorraine pour un ravalement accordée le 12/06/2018

QUARTA pour MOREAU, rue du Pâtis de la Rinais pour une division parcellaire, accordée le 25/05/2018

CRE RATP, rue Sainte Thérèse pour une Isolation extérieure - Ravalement, accordée le 22/06/2018

WALTE, 10 imp de la Falaise pour une modification de façade, accordée le 31/05/2018

VILLIEU BODIN, 10 av des Loisirs pour une extension, accordée le 29/05/2018

«SCI DES FLOTS Mme ARVIEU», 26 rue Amiral Gervais et 15 rue du Récif pour une modification de façade et de la toiture d'une annexe, accordée le 01/06/2018

REGAUD-HESCHUNG, 11 rue Jeanne d'Arc pour une extension -modification de façade, accordée le 01/06/2018

LEDUC, 3 av des Plantes Débarquées pour une clôture, accordée le 05/06/2018

CHAIGNE, 12 rue René Duguay Trouin pour un abri non clos, accordée le 01/06/2018

ROMECC, 7 imp de la Falaise pour une extension, accordée le 01/06/2018

SIMON, 11 rue du Professeur Lemierre pour une pose de fenêtres de toit + conduit, accordée le 01/06/2018

NGUYEN, 11 av des Mouettes pour une

modification de façade, accordée le 01/06/2018

DUFFAUD-DENIAUD, 5 imp la Fontaine pour une clôture, accordée le 01/06/2018

DANIEL, 22 rue Robert Surcouf pour un garage (fermeture de la pergola), accordée le 01/06/2018

PUEL-TRUTIN, 5 av de Bellevue pour un ravalement, accordée le 12/07/2018

LE GUYADER, 23 av des Joncs pour un préau, accordée le 19/06/2018

KESTEMAN, 21 rue de la Croix des Noues pour une pose de fenêtre de toit, accordée le 19/06/2018

GERARD-ROLIN, 32 rue de la Croix des Noues pour une modification de façade, accordée le 19/06/2018

JOLIVET, 1 rue des Tourterelles pour une modification de toiture et de façade, accordée le 03/07/2018

LE BODO, 5 et 7 rue de Pornic pour une rénovation, accordée le 22/06/2018

BOURRIAU, 104 rue des Moutiers pour une modifications de façades, accordée le 28/06/2018

COURSIMAUULT, 17 av des Douets pour une clôture, accordée le 26/06/2018

COMMUNE DE LA BERNERIE, 8 bd Chaussée du Pays de Retz pour une édicule technique, accordée le 13/07/2018

FOULONNEAU, 6 av Brié pour une surélévation (régularisation), accordée le 13/07/2018

GUY, 7 rue de l'Amiral Gervais pour une rénovation, accordée le 13/07/2018

PERRIER , 42 rue René Guy Cadou pour une véranda, accordée le 10/07/2018

LE MAGOUROU, 19 rue Jeanne de Belleville pour une pose de panneaux photovoltaïques, accordée le 10/07/2018

RAUD, 25 rue du Champ de Chapelle pour une extension (balcon), accordé le 10/07/2018

AGE pour MELLERIN, 32 et 32 bis rue du Pré Tarin pour une division parcellaire, accordé le 13/07/2018

PETITFRERE, 2 bis imp Crève Cœur pour un abri de jardin, accordé le 20/07/2018

AGE pour CORBE, 29 rue de la Jaginière chemin du Cormier pour une division parcellaire, accordé le 06/08/2018

RUBEILLON, 7 rue des Goëlands pour une pergola, accordé le 03/08/2018